



Transport de marchandises explosives au titre du chapitre 1.3. de l'ADR - Classe 1 Formation recyclage



Durée

3.50 Heures

0.5 Jour

Référence

STD-TMD1R



Pré Requis

Avoir déjà suivi une première formation ou un recyclage en formation des personnes intervenant dans le transport de marchandises dangereuses.



Public Concerné

Toute personne impliquée dans le transport, chargement ou déchargement de matières et d'objets explosibles tel que cariste, manutentionnaire, personnel des services logistiques, magasins, expédition des déchets, service Environnement, ou tout encadrant QHSE.

Objectifs :

- Maintenir sa connaissance du processus de transport de matières et d'objets explosibles
- Intégrer les changements réglementaires mis en place ou à venir concernant le transport de matières et d'objets explosibles (le règlement ADR faisant l'objet d'une nouvelle version tous les 2 ans)

Contenu

Mise à jour des connaissances depuis la dernière formation suivie et portant sur un ou plusieurs des points suivants :

- Contexte réglementaire
- Classement des matières et d'objets explosibles
- Conditionnement des emballages
- Signalisation / placardage des véhicules
- Les documents et équipements de bord
- Règles de sécurité au poste de chargement / déchargement
- Rôles et responsabilités des différents intervenants
- Evaluation de compétence

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur(trice) disposant d'un certificat de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD) délivré par le CIFMD.



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

- Etudes de cas
- Mise en situation théorique
- Exposés
- Discussion de groupe"

Modalités d'évaluation

Evaluation par le formateur concernant
l'atteinte des différents objectifs visés